

AVIS IMPORTANT

Les étiquettes 2014 pour les bacs roulants à déchets supplémentaires sont maintenant disponibles dans les municipalités de la MRC



C'est dans l'optique de la réduction des déchets que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a décidé de permettre un seul bac à déchets par unité d'occupation.

Les propriétaires désirant bénéficier, ou bénéficiant de la collecte de plus d'un bac, doivent s'acquitter, auprès de leur municipalité, d'une taxe au montant de 55 \$ par bac supplémentaire.

Une étiquette autocollante leur sera remise; celle-ci devra être collée à l'avant du bac excédentaire à compter du 1^{er} janvier, et sera valide pour l'année 2014 seulement.

Afin de favoriser la récupération et le recyclage, il est à noter que le nombre de bacs bleus permis est quant à lui illimité et sans frais.

MRC 
DE Pierre-De Saurel
présente pour l'environnement

www.mrcpierredesaurel.com
50, rue du Fort
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
Tél. : 450 743.2703 poste 244
Télec. : 450 743.7313